



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

COMMUNIQUÉ

Québec doit créer une agence de commercialisation des matières recyclables de la collecte sélective

Pour diffusion immédiate. Montréal, 20 janvier 2020 : Les centres de tri du Québec débordent ou fonctionnent à perte, beaucoup d'entreprises de recyclage doivent importer leurs matières premières faute d'un approvisionnement local adéquat. Le Québec récupère, mais ne transforme pas une grande partie de ses matières recyclables. Faute d'avoir suffisamment développé les industries du recyclage au Québec, nos centres de tri sont devenus à la merci des marchés étrangers. Aussi, afin de réduire notre dépendance vis-à-vis de ces marchés internationaux, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) estime que le Québec doit rapidement se doter d'une agence de commercialisation pour les matières recyclables issues de la collecte sélective municipale.

« Cette agence permettra au Québec de développer son autonomie et son expertise dans le domaine ainsi que de créer des emplois locaux », mentionne Denis Blaquière, président de l'organisme. « Actuellement, la collecte sélective municipale nous coûte collectivement environ 150 millions de dollars par année, et ce chiffre risque d'exploser si nous ne faisons rien. Et pour quels résultats ? », poursuit-il.

Le FCQGED croit qu'une agence de commercialisation des matières recyclables devra imposer une certification de qualité aux centres de tri qui y auraient recours. Elle aurait notamment pour but de développer des marchés locaux, de financer et de coordonner la modernisation des centres de tri, ou encore favoriser le réacheminement de certaines matières recyclables vers des centres de tri spécialement développés pour les traiter. « Il faut complètement repenser le modèle dans lequel nous sommes et qui a démontré les limites de son efficacité », précise Priscilla Gareau, vice-présidente de l'organisme. « La gestion en silo ne fonctionne pas, il faut mettre en commun nos ressources et nos expertises afin de trouver une solution pour tous, et surtout, pour redonner la confiance aux citoyens qui a été passablement ébranlée au cours des dernières années », poursuit-elle.

Le FCQGED estime que la réalisation de cette agence devra se faire dans le cadre d'un nouveau programme de responsabilité élargie des producteurs de matières visées par la collecte sélective des matières recyclables. L'organisme croit également que les municipalités devraient conserver leur rôle de premier plan, notamment en ce qui a trait à la diffusion de l'information auprès de leurs concitoyens et pour les activités de collecte.

- 30 -

Source : M. Karel Ménard (FCQGED) : (514) 396-2686 poste 701 ; portable (514) 647-3438